

# Agir L'été approche, nos clients ont besoin de renfort !

Professionnels des métiers de l'accueil, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, du gardiennage, de la télé-assistance, de la distribution, de la maintenance, du nettoyage industriel, du BTP...

## Votre profil nous intéresse !

© Si vous souhaitez profiter des opportunités de votre région, **connectez-vous sur [www.manpower.fr/jobs-ete](http://www.manpower.fr/jobs-ete)**. Inscrivez-vous ou mettez à jour vos disponibilités dans votre dossier, et consultez nos offres régulièrement !



## Apprenez les bons gestes pour protéger la planète



Manpower engagé en faveur de la protection de l'environnement met en place une démarche volontaire afin de sensibiliser ses collaborateurs permanents et intérimaires. Dans ce cadre, nous avons créé **le module de formation « Économisez l'énergie ! »** accessible sur Manpower Direct Training. **Cet éco-module vous explique les principaux éco-gestes afin de préserver l'environnement.**

© Rendez-vous vite sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr), rubrique « **Nos cours en ligne** », puis laissez-vous guider !  
Seule condition : avoir un accès à Internet.



## Vos avantages\*

### Dès votre 1<sup>er</sup> heure de mission

- Mutuelle Fastt-Mut
- Aides à l'accès au logement
- Formations en ligne
- Santé prévoyance couvrant les risques d'accident du travail et de trajet
- Service social d'écoute et d'information
- Location de voitures
- SOS garde d'enfants

### À partir de 450 heures

- Réduction de votre cotisation à la mutuelle Fastt-Mut
- Crédit auto
- Crédit projet
- Aides financières pour les vacances et les études de vos enfants
- Aide au permis de conduire
- Subvention aux honoraires d'agence immobilière

### À partir de 507 heures

- Comité central d'entreprise (500 heures) et Comité d'entreprise régional
- Régime de prévoyance santé complémentaire
- 1% logement

### À partir de 910 heures

- Bourses pour les études secondaires de vos enfants
- Prêts immobiliers

### À partir de 1600 heures

- Congé individuel de formation

### À partir de 2700 heures

- Droit individuel à la formation

### À partir de 3200 heures

- Entretien professionnel
- Congé bilan de compétences

### À partir de 4500 heures

- Congé individuel de formation "déroulement de carrière"

### Dès 60 jours de mission de Manpower

- Participation aux bénéfices


### Après 3 ans d'expérience

- Démarche de validation des acquis de l'expérience

\* L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis.

mon  Retrouvez tous ces avantages sur votre espace « **Mon intérim perso** » sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr)

Assistance paie centralisée : 0 811 466 366  
(de 8 h à 18 h, prix d'une communication locale depuis un poste fixe).

13, rue Ernest Renan • 92 000 Nanterre  
Directeur de la publication : Michel Bouffard.  
Rédactrice en chef : Laurence Exbrayat.  
Photos : Manpower. Réalisation : Tagaro DDB®  
N° ISSN : 1626-8563 – [entre.nous@manpower.fr](mailto:entre.nous@manpower.fr)  
Imprimé sur papier 100 % recyclé 



## Déclaration d'impôts 2010 : mode d'emploi

### Les nouveaux bons d'achat du CCE Manpower

**Manpower.**  
Créateur de Solutions pour l'Emploi.

# entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

Avril 10  
N° 107



## Votre déclaration d'impôt 2010

Fin avril, vous allez recevoir votre déclaration d'impôt pré-remplie. Vous devez vérifier l'ensemble des informations mentionnées et au besoin, les corriger ou les compléter. Le montant de votre salaire net imposable figure sur  **votre dernière feuille de paie de l'année 2009 (pour une activité travaillée en novembre : le 12 décembre 2009).**

Cette information sera également disponible sur « Mon intérim perso » à la fin du mois. Si c'est votre première déclaration, vous pouvez retirer le formulaire auprès de votre centre des impôts. Dans tous les cas, vous devez **renvoyer votre déclaration signée par courrier avant la fin du mois de mai<sup>(1)</sup>**. Si vous optez pour la télé-déclaration sur Internet, vous disposez d'un délai supplémentaire.

© Pour plus de renseignements et pour calculer dès maintenant votre impôt, rendez-vous sur [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)

(1) Date officielle non communiquée à ce jour.

## Le RSA bientôt ouvert aux jeunes actifs

Le revenu de solidarité active (RSA) concerne les personnes exerçant

ou non une activité professionnelle.

Les personnes qui travaillent déjà, mais qui ont des revenus limités, peuvent bénéficier du RSA en complément de leur salaire. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail.

**NOUVEAUTÉ : à partir de septembre, le RSA sera ouvert aux jeunes actifs de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux ans à temps plein au cours des trois dernières années.**

© Pour savoir si vous avez droit au RSA et estimer son montant, connectez-vous sur <http://www.rsa.gouv.fr>. Pour déposer une demande, adressez-vous à votre **caisse d'allocations familiales, votre conseil général, ou votre centre communal d'action sociale.**

## Vos avantages

### Parrainez vos proches !

Vous souhaitez encourager un membre de votre entourage dans sa recherche d'emploi ?

Si ses compétences correspondent aux profils que nous recherchons pour un emploi temporaire ou permanent, devenez son parrain ! Vous pouvez gagner de **40 à 80 € en chèques-cadeaux** si votre filleul(e) effectue 150 heures de mission dans les 90 jours suivant son inscription ou si sa période d'essai est concluante dans le cadre d'un CDD ou CDI.

© Pour devenir parrain, **demandez un bulletin de parrainage** dans votre agence Manpower. Attention : toutes les agences ne participent pas à cette opération.



## CCE Manpower

### Faites des économies avec les bons d'achat

Avec les **bons d'achat sécables<sup>(2)</sup>**, inutile de s'encombrer. Vous pouvez désormais utiliser votre bon d'achat en plusieurs fois.

**Comment ça marche ?** Par exemple, avec un bon d'une valeur de 100 €, vous effectuez des achats dans votre magasin à hauteur de 60 €. Au passage en caisse, le montant de vos achats sera débité du bon et le solde de 40 € pourra être utilisé pour d'autres achats jusqu'à épuisement du crédit restant.

© Pour profiter des bons d'achat sécables dans les enseignes Auchan, Darty et Carrefour, connectez vous sur [www.ccemanpower.com](http://www.ccemanpower.com)

(2) sécable : qui peut être fractionné.

## Mobilité

### Facilitez vos déplacements avec le nouveau guide Fastt

Le Fastt a créé un **guide pratique « Me déplacer »** qui vous apporte de précieux conseils et reprend l'ensemble des avantages du Fastt permettant de faciliter la mobilité nécessaire à vos missions. Vous pourrez ainsi obtenir des conseils pour vous rendre sur un lieu de mission peu accessible par les transports en commun, poursuivre une mission malgré une panne de voiture ou encore vous installer dans une nouvelle région.

© Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.fastt.org](http://www.fastt.org) ou accédez directement au site : <http://medeplacer.fastt.org>

## Pensez-y !

### Prévenez votre agence en cas de déménagement

Vous déménagez ? **N'oubliez pas d'indiquer votre changement d'adresse** à votre agence Manpower lors d'une visite, par mail ou par téléphone. Elle mettra à jour votre dossier.

